

DES DONNÉES À L'ACTION

# LE TRAVAIL CHEZ LES JEUNES DU SECONDAIRE AU QUÉBEC

POUR AMÉLIORER

LA SANTÉ

DE LA POPULATION

DU QUÉBEC

Édition :

**La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca) section Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISBN : 978-2-550-77802-8 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2017

Ce document est une réalisation du Service de la surveillance de l'état de santé de la Direction générale adjointe de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux

#### **Coordination du projet**

Johanne Villeneuve, ministère de la Santé et des Services sociaux

#### **Rédaction**

Amélie Funes, Institut national de santé publique du Québec

#### **Corédaction**

Georges Adib, Institut national de santé publique du Québec

Liane Comeau, Institut national de santé publique du Québec

Élise Ledoux, Université du Québec à Montréal

Geneviève Poirier, ministère de la Santé et des Services sociaux

Pascale Prud'homme, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail

#### **Collaboration**

Daniel Carignan, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Marjorie Domon-Archambault, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Karine Perreault, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

France Tissot, Institut national de santé publique du Québec

#### **Analyse**

Marc-André Dubé, Institut national de santé publique du Québec

#### **Relecture**

Lyne Arcand, Institut national de santé publique du Québec

Marc-André Dubé, Institut national de santé publique du Québec

Marie-Ève Jalbert, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Marie-Pascale Sassine, Institut national de santé publique du Québec

Julie Soucy, ministère de la Santé et des Services sociaux

Daniel Villeneuve, ministère de la Santé et des Services sociaux

#### **Contribution particulière**

Karina Côté, ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Josée Gravel, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail

Dorice Grenier, ministère de la Santé et des Services sociaux

Sonia Morin, ministère de la Santé et des Services sociaux

Julie Pelletier, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Marie-Claude Roberge, Institut national de santé publique du Québec

Stéphane Ruel, ministère de la Santé et des Services sociaux

#### **Mise en page**

Marie-Cécile Gladel, Institut national de santé publique du Québec

La compilation des données a été effectuée à partir de l'onglet Plan national de surveillance de l'Infocentre de santé publique de l'Institut national de santé publique du Québec. La source de données utilisée est le Fichier maître de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 (EQSJS).

#### **Référence suggérée**

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). Le travail chez les jeunes du secondaire au Québec, Québec, 32 p.

# TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants .....	1
Mise en contexte .....	2
1 Portrait .....	4
1.1 Les élèves du secondaire occupant un emploi : qui sont-ils et que font-ils? .....	4
1.2 Blessures au travail et consignes de sécurité .....	8
1.3 Travail et consommation d'alcool ou de drogues .....	10
1.4 Travail et perception de la santé .....	12
1.5 Travail et santé mentale .....	13
1.6 Travail et risque de décrochage scolaire .....	15
2 Encadrement légal, mesures et programmes gouvernementaux .....	17
3 Pistes d'action .....	20
Conclusion .....	24
Références .....	27
Annexe .....	29

# FAITS SAILLANTS

---

## LE TRAVAIL CHEZ LES JEUNES DU SECONDAIRE : UNE ACTIVITÉ FRÉQUENTE

- En 2010-2011, environ 43 % des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire occupaient un emploi au moment de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2010-2011 (appelée simplement « l'enquête » dans le reste du présent document), soit plus de 180 000 élèves.
- La proportion de jeunes occupant un emploi augmente de manière importante selon le niveau de scolarité, passant de 38 % chez les jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire à 55 % chez les jeunes de 5<sup>e</sup> secondaire.
- Les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à travailler, bien que chez ces derniers, le nombre d'heures travaillées par semaine soit plus élevé.

## DES EMPLOIS DIFFÉRENTS SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ

- Le type d'emploi occupé varie de manière importante selon le niveau de scolarité.
- Chez les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, les types d'emploi les plus courants sont la garde d'enfants ainsi que les travaux ménagers et d'entretien (tonte de gazon, ménage, déneigement, etc.), tant chez les garçons que chez les filles.
- Chez les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire, les emplois les plus courants chez les garçons sont occupés dans les dépanneurs, les épiceries ou les stations-service et dans le domaine de la préparation d'aliments. Les filles occupent le plus souvent des emplois de serveuses ou de caissières dans des restaurants ou travaillent dans des magasins.

## LE RISQUE DE BLESSURE AU TRAVAIL EST IMPORTANT

- En excluant les élèves qui gardent des enfants, on observe que 21 % des élèves du secondaire qui occupent un emploi au moment de l'enquête se sont déjà blessés au travail, soit près de 26 000 jeunes. Près de la moitié de ces jeunes occupent un emploi où le risque de blessure est élevé, c'est-à-dire qu'ils se sont déjà blessés, ont failli se blesser ou encore qu'un de leurs collègues s'est déjà blessé en effectuant le même type de travail qu'eux.
- Certains emplois présentent un risque de blessure plus élevé, notamment les emplois qui impliquent la préparation d'aliments et les emplois occupés à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture.

## LE TRAVAIL CHEZ LES JEUNES EST ASSOCIÉ À LEUR SANTÉ ET AU RISQUE DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- Les jeunes du secondaire qui occupent un emploi sont proportionnellement moins nombreux que ceux qui ne travaillent pas à se percevoir en mauvaise santé. Toutefois, au-delà de 20 heures de travail hebdomadaire, cette proportion augmente.
- Les filles qui occupent un emploi ont une meilleure estime de soi. Toutefois, rien n'indique que ce constat s'observe aussi chez les garçons.
- Environ 8 % des jeunes qui travaillent 10 heures ou moins par semaine présentent une consommation problématique d'alcool ou de drogues; cette proportion augmente à 30 % chez les jeunes qui travaillent 21 heures ou plus par semaine.
- Le risque de décrochage scolaire augmente lorsque le nombre d'heures de travail hebdomadaire augmente. Environ 21 % des garçons qui travaillent de 1 à 10 heures par semaine sont à risque de décrochage scolaire; cette proportion est de 41 % chez ceux qui travaillent 21 heures ou plus. Chez les filles, ces proportions varient de 13 % à 24 %.

## DÉFINITION DE LA SANTÉ

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité<sup>1</sup>. Selon la Charte d'Ottawa<sup>2</sup>, la santé est perçue comme une ressource de la vie quotidienne. Il s'agit d'un concept positif de la santé, mettant en valeur les ressources sociales et individuelles ainsi que les capacités physiques.

## SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La surveillance est une fonction essentielle de la santé publique qui a pour finalité de contribuer à l'amélioration de la santé de la population en documentant les problèmes de santé et de leurs déterminants. La collection « Des données à l'action » a pour objet d'informer les décideurs, les intervenants et la population afin de les soutenir dans leur processus de prise de décision.

## ENQUÊTE QUÉBÉCOISE SUR LA SANTÉ DES JEUNES DU SECONDAIRE 2010-2011 (EQSJS)

- L'EQSJS contribue à la fonction de surveillance en permettant de dresser un portrait de l'état de santé physique, mentale et psychosociale ainsi que des habitudes de vie des jeunes Québécois du secondaire.
- Elle porte sur une population de quelque 430 000 élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> année du secondaire, inscrits dans les écoles québécoises, privées et publiques, anglophones et francophones, à l'automne 2010<sup>a</sup>.
- La collecte des données s'est déroulée à l'aide d'un questionnaire informatisé sur miniportable, de novembre 2010 à mai 2011, durant les heures de classe.
- Plus de 63 000 jeunes ont participé à l'enquête, soit un taux de réponse de 88 %<sup>b</sup>.

a. À l'exclusion notamment des centres de formation professionnelle, des écoles des Terres-Cries-de-la-Baie-James et du Nunavik, des écoles comptant 30 % ou plus d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et des centres d'éducation aux adultes.

b. Pour obtenir plus d'information sur la méthodologie de l'enquête, consulter le site Internet de l'ISQ à l'adresse suivante : <http://www.eqsj.s.stat.gouv.qc.ca/>.

## DE NOUVELLES DONNÉES SUR LE TRAVAIL ET SUR LA SANTÉ DES JEUNES DU SECONDAIRE

### Quelques mots sur le travail chez les jeunes

La participation des jeunes au marché du travail a évolué au Québec au cours des dernières décennies. Selon l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, le taux d'emploi durant les mois d'étude des élèves et étudiants de 15 à 19 ans est passé de 33 % en 1991 à 29 % en 2001 et a atteint 37 % en 2011<sup>3</sup>. Peu de données sont disponibles sur les jeunes âgés de moins de 15 ans qui travaillent.

Par ailleurs, le travail est un déterminant important de la santé et, en général, les jeunes travailleurs présentent un risque élevé de blessure<sup>4,5</sup>.

### Objectifs et public visé

La présente publication vise à améliorer les connaissances sur le travail chez les jeunes au Québec afin d'orienter des actions concertées de santé publique.

À partir des données de l'EQSJS de 2010-2011, cette publication poursuit les objectifs suivants :

- dresser un portrait des jeunes du secondaire occupant un emploi;
- dresser un portrait sommaire des jeunes qui se sont blessés au travail;
- mettre en lumière les corrélations établies entre le travail des jeunes, leur santé et le risque de décrochage scolaire;
- proposer des pistes d'action en vue d'améliorer la santé des jeunes, en fonction de l'encadrement, des mesures et des programmes déjà en place.

Elle est destinée aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les ressources en santé au travail et celles qui agissent en contexte scolaire et, plus largement, à ceux du réseau de l'éducation ainsi qu'aux employeurs et à l'ensemble des partenaires en prévention et en promotion de la santé.

## MISE EN CONTEXTE

---

### Les domaines de la santé publique concernés

En santé publique, la santé au travail couvre la prévention des risques associés aux maladies professionnelles, la protection de l'état de santé des travailleurs ainsi que la promotion de la santé en milieu de travail.

Le champ d'expertise du développement des personnes et des communautés intègre plusieurs déterminants individuels et collectifs de la santé. La mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion dans les milieux de vie, par exemple le lieu de travail, vise à favoriser le développement global des personnes.

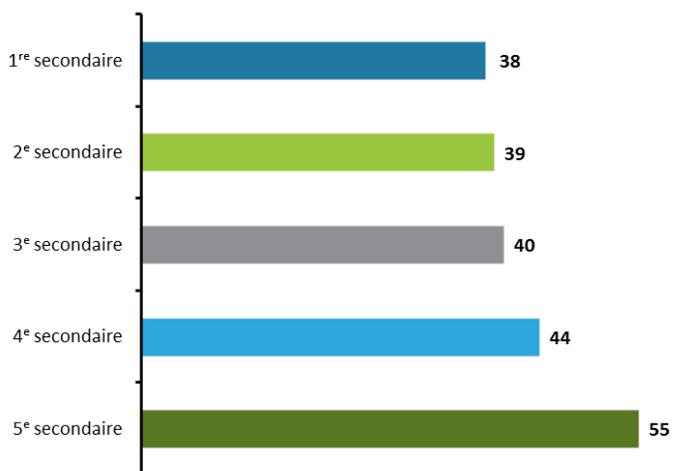
**Mise en garde :** Les données disponibles ne permettent pas d'établir de relation de cause à effet. Ainsi, lorsqu'une corrélation est observée entre deux variables, par exemple entre le nombre d'heures travaillées par semaine et une mesure de l'état de santé, on ne peut pas conclure que le nombre d'heures de travail est la cause de l'évolution de l'état de santé.

**Note :** Pour désigner l'ensemble des élèves du secondaire, garçons et filles, les appellations « jeunes » ou « élèves » sont utilisées. Si les données sont présentées selon le sexe, une mention particulière l'indique. La formulation « élèves du secondaire » désigne tous les jeunes de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire. Une précision est ajoutée lorsque les données présentées concernent un niveau scolaire en particulier.

# 1 PORTRAIT

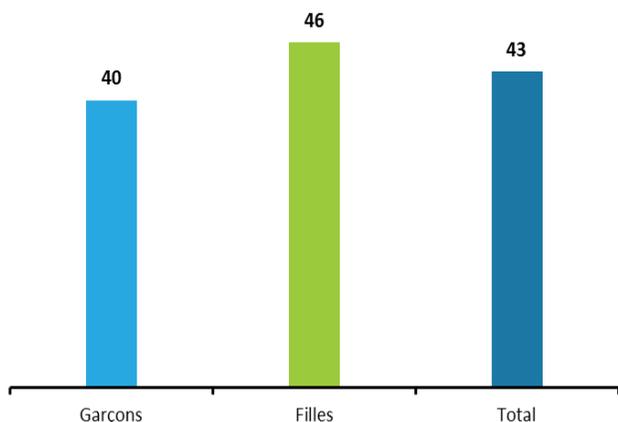
## 1.1 LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE OCCUPANT UN EMPLOI : QUI SONT-ILS ET QUE FONT-ILS?

**Proportion d'élèves du secondaire occupant un emploi, rémunéré ou sans salaire, dans l'entreprise familiale — selon le niveau de scolarité, Québec, 2010-2011**



Un lien est observé entre le niveau de scolarité et le statut d'emploi, au seuil de 5 %.

**Proportion d'élèves du secondaire occupant un emploi, rémunéré ou sans salaire, dans l'entreprise familiale — selon le sexe, Québec, 2010-2011**



Écarts significatifs entre garçons et filles, au seuil de 5 %

### Questions posées :

- Actuellement, as-tu un travail payé (emploi rémunéré)?
- Actuellement, travailles-tu sans salaire pour l'entreprise familiale?

c. Données non présentées dans les graphiques

Selon l'EQSJS, en 2010-2011, environ 43 % des élèves du secondaire, tous niveaux scolaires confondus, occupent un emploi au moment de l'enquête. Environ 38 % occupent un emploi rémunéré et 9 %, un emploi sans salaire, dans l'entreprise familiale<sup>c</sup>. Soulignons que certains jeunes cumulent un emploi rémunéré et un autre sans salaire dans l'entreprise familiale.

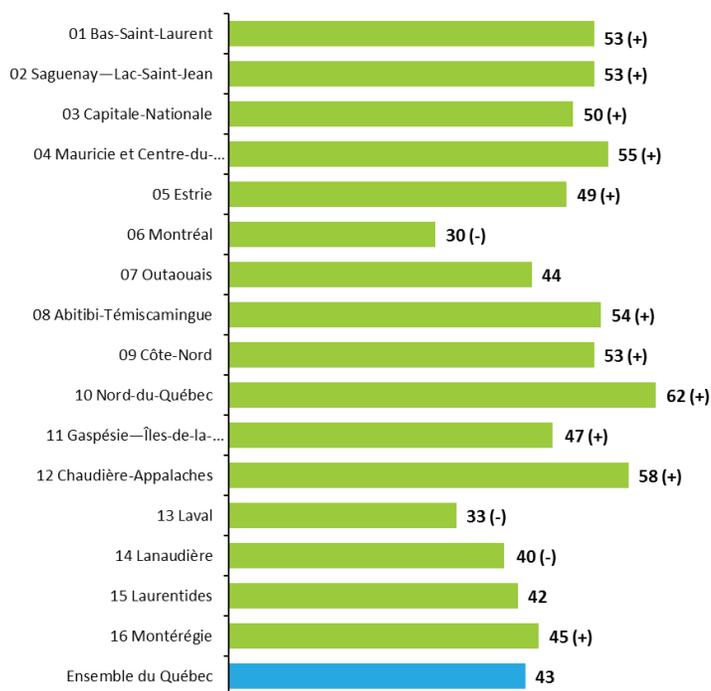
Environ 38 % des jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire occupent un emploi (qu'il soit rémunéré ou sans salaire) dans l'entreprise familiale. Chez les jeunes de 5<sup>e</sup> secondaire, cette proportion s'élève à 55 %. Une augmentation du même ordre dans les emplois rémunérés (31 % à 53 %)<sup>c</sup> est observée, tandis que la proportion d'élèves qui occupent un emploi sans salaire dans l'entreprise familiale diminue progressivement lorsque le niveau de scolarité augmente. Ainsi, 13 % des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire travaillent sans salaire pour l'entreprise familiale. Chez les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire, cette proportion est d'environ 6 %<sup>c</sup>.

Les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à occuper un emploi rémunéré (43 % contre 34 %)<sup>c</sup>, et ce, à tous les niveaux de scolarité. Inversement, les garçons sont légèrement plus nombreux, en proportion, à travailler sans salaire pour l'entreprise familiale (10 % contre 8 %)<sup>c</sup>.

Au 2<sup>e</sup> cycle d'enseignement secondaire (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>), l'élève peut avoir accès à un parcours de formation axée sur l'emploi. Malgré cela, la proportion d'élèves en emploi est semblable chez les élèves qui suivent un parcours de formation générale et chez ceux qui suivent un autre type de parcours (formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, formation préparatoire au travail et programmes adaptés aux élèves en difficulté).

# 1 PORTRAIT

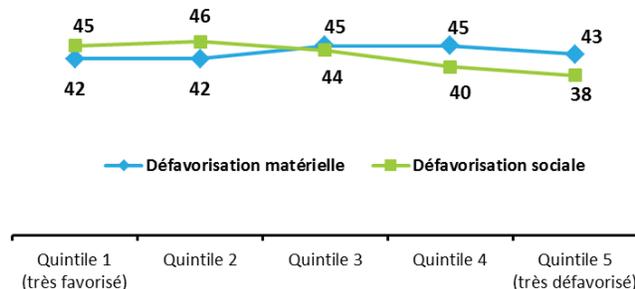
## Proportion d'élèves du secondaire occupant un emploi — selon la région sociosanitaire de l'école, Québec, 2010-2011



(-) (+) Valeur significativement plus faible ou plus élevée que celle du reste du Québec, au seuil de 5 %.

Les tests statistiques ne comparent pas les régions les unes aux autres, mais plutôt chaque région avec le reste du Québec.

## Proportion d'élèves du secondaire occupant un emploi — selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre chacune des composantes de l'indice de défavorisation et le statut d'emploi, au seuil de 5 %.

La proportion de jeunes occupant un emploi au moment de l'enquête peut varier de manière importante selon la région sociosanitaire de l'école. Parmi les régions où la proportion de jeunes qui travaillent est particulièrement élevée, citons entre autres la Mauricie et le Centre-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et Chaudière-Appalaches.

Inversement, les régions où la proportion de jeunes qui travaillaient est inférieure à ce qui est observé dans le reste du Québec sont Montréal, Laval et Lanaudière. Les filles y sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à occuper un emploi. Les données disponibles ne permettent pas d'expliquer les écarts observés.

La proportion d'élèves occupant un emploi varie de manière différente selon chacune des composantes de l'indice de défavorisation. Les élèves qui résident sur un territoire considéré comme très favorisé selon la composante sociale sont proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi. Toutefois, l'enquête ne permet pas d'établir le même constat concernant la défavorisation matérielle.

Les indices de défavorisation sont calculés à partir du recensement de la population, relativement à chaque zone géographique d'un fin découpage territorial.

La correspondance entre la zone géographique et l'élève s'effectue à partir du code postal de résidence que l'élève a fourni.

La composante sociale est définie selon la proportion de personnes veuves, séparées ou divorcées, de personnes vivant seules et de familles monoparentales résidant dans chaque zone géographique. La composante matérielle reflète surtout la faiblesse du revenu, de la scolarité et du taux d'emploi chez les jeunes de 15 ans et plus<sup>6</sup>.

# 1 PORTRAIT

## Répartition des garçons occupant un emploi — selon le type d'emploi occupé et le niveau de scolarité (1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire), Québec, 2010-2011

Niveau	Les cinq emplois les plus courants chez les garçons	%
1 <sup>re</sup> secondaire	Garde d'enfants <sup>1,3</sup>	24
	Travaux ménagers, entretien <sup>1,3</sup>	18
	Travail à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture <sup>3</sup>	11
	Préparation d'aliments <sup>3</sup>	*8
	Livraison de journaux <sup>3</sup>	6
3 <sup>e</sup> secondaire	Travail à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture <sup>2</sup>	13
	Travaux ménagers, entretien <sup>1,2</sup>	13
	Garde d'enfants <sup>1,2</sup>	11
	Sport <sup>1</sup>	9
	Construction, travaux manuels, réparation, fabrication, coupe de bois <sup>1,2</sup>	8
5 <sup>e</sup> secondaire	Travail dans un dépanneur, une épicerie ou une station-service <sup>2,3</sup>	16
	Préparation d'aliments <sup>2,3</sup>	16
	Travail dans un magasin <sup>2,3</sup>	11
	Sport <sup>3</sup>	8
	Travail à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture <sup>2,3</sup>	7

## Répartition des filles occupant un emploi — selon le type d'emploi occupé et le niveau de scolarité (1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire), Québec, 2010-2011

Niveau	Les cinq emplois les plus courants chez les filles	%
1 <sup>re</sup> secondaire	Garde d'enfants <sup>1,3</sup>	73
	Travaux ménagers, entretien <sup>3</sup>	*5
	Travail à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture <sup>3</sup>	*3
3 <sup>e</sup> secondaire	Garde d'enfants <sup>1,2</sup>	55
	Serveuse ou caissière dans un restaurant <sup>1,2</sup>	8
	Sport <sup>1</sup>	*6
	Travail dans un magasin <sup>1,2</sup>	*5
5 <sup>e</sup> secondaire	Travaux ménagers, entretien <sup>2</sup>	*5
	Serveuse ou caissière dans un restaurant <sup>2,3</sup>	21
	Travail dans un magasin <sup>2,3</sup>	20
	Garde d'enfants <sup>2,3</sup>	14
	Travail dans un dépanneur, une épicerie ou une station-service <sup>2,3</sup>	13
	Sport <sup>3</sup>	8

\* Coefficient de variation supérieur à 15 et inférieur ou égal à 25, à interpréter avec prudence

- Écart significatif pour ce type d'emploi entre les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire et ceux de 3<sup>e</sup> secondaire, au seuil de 5 %
- Écart significatif pour ce type d'emploi entre les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire et ceux de 5<sup>e</sup> secondaire, au seuil de 5 %
- Écart significatif pour ce type d'emploi entre les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire et ceux de 5<sup>e</sup> secondaire, au seuil de 5 %

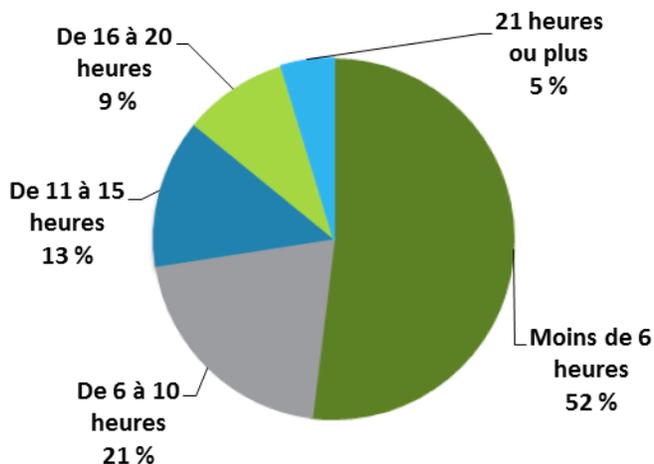
c. Donnée non présentée dans le tableau – proportion inférieure à 5 %

Le type d'emploi occupé peut varier de manière importante selon le sexe et le niveau de scolarité. Au début du secondaire, les jeunes occupent davantage des emplois peu « officiels », tels que le gardiennage ou les travaux ménagers. Environ 24 % des garçons et 73 % des filles de 1<sup>re</sup> secondaire gardent des enfants. Par ailleurs, une proportion significative de garçons de 1<sup>re</sup> et de 3<sup>e</sup> secondaire travaillent à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture, soit respectivement 11 % et 13 %.

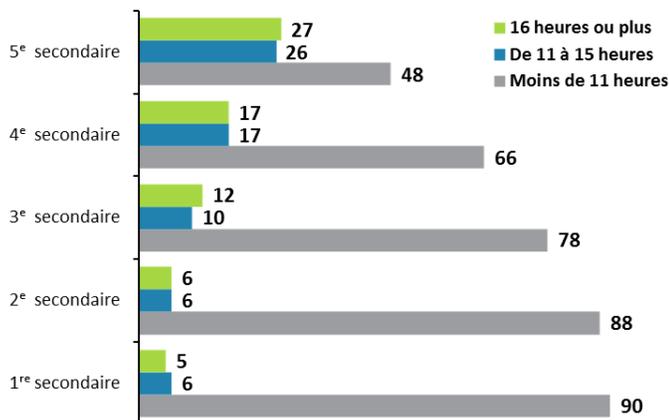
Les garçons de 5<sup>e</sup> secondaire sont proportionnellement plus nombreux que les garçons de 1<sup>re</sup> secondaire à exercer des emplois dans les dépanneurs, les épicerie ou les stations-service<sup>c</sup> ou des emplois dans la préparation d'aliments. Chez les filles de 5<sup>e</sup> secondaire, 21 % sont serveuses ou caissières dans un restaurant et près de 20 % travaillent dans un magasin.

# 1 PORTRAIT

## Répartition des élèves du secondaire occupant un emploi — selon le nombre d'heures travaillées par semaine, Québec, 2010-2011



## Répartition des élèves du secondaire occupant un emploi — selon le nombre d'heures travaillées par semaine et le niveau scolaire, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre le nombre d'heures travaillées et le niveau de scolarité, au seuil de 5 %.

c. Données non présentées dans les graphiques

Parmi les élèves du secondaire occupant un emploi au moment de l'enquête, plus de la moitié (52 %) travaillent généralement moins de 6 heures chaque semaine, mais seulement 5 % travaillent 21 heures ou plus par semaine.

Si les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à occuper un emploi, elles travaillent moins d'heures : 56 % des filles travaillent moins de 6 heures par semaine; cette proportion est de 48 % chez les garçons. Environ 32 % des garçons occupant un emploi durant l'année scolaire travaillent généralement 11 heures ou plus par semaine; cette proportion est de 24 % chez les filles<sup>c</sup>.

Le nombre d'heures de travail hebdomadaire des jeunes de 5<sup>e</sup> secondaire varie de manière importante par rapport à celui des jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire. Ainsi, un peu plus de 10 % des jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire qui sont en emploi travaillent 11 heures ou plus par semaine; cette proportion s'élève à un peu plus de 52 % chez les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire. Ces écarts sont observés tant chez les filles que chez les garçons.

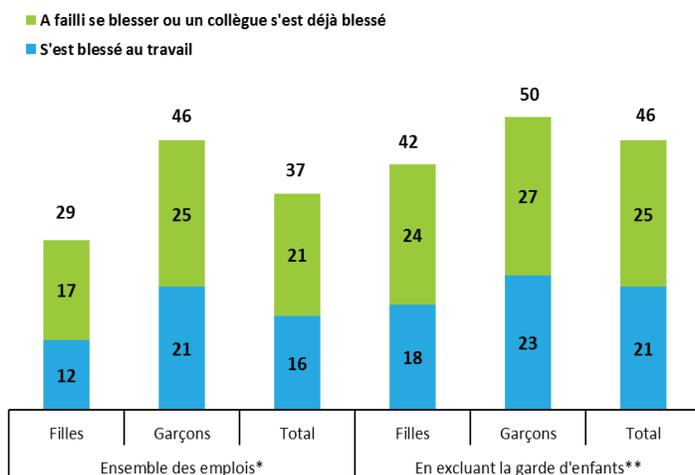
Les emplois occupés dans les magasins, les dépanneurs et les épiceries sont les emplois où le nombre d'heures travaillées par semaine est le plus élevé : 35 % des jeunes qui travaillent dans un dépanneur, une épicerie ou une station-service y travaillent 16 heures ou plus par semaine; cette proportion est de 30 % chez les jeunes qui travaillent dans un magasin. Inversement, la garde d'enfants, la livraison de journaux et les travaux ménagers et d'entretien sont les emplois où les élèves travaillent le moins d'heures : environ 75 % des jeunes qui occupent ces emplois y travaillent moins de 6 heures par semaine<sup>c</sup>.

Le type d'emploi occupé peut varier selon le sexe et le niveau de scolarité alors que le nombre d'heures peut varier selon le type d'emploi, ce qui explique les écarts observés entre le nombre d'heures travaillées par semaine, le niveau de scolarité et le sexe.

# 1 PORTRAIT

## 1.2 BLESSURES AU TRAVAIL ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Proportion d'élèves du secondaire occupant un emploi qui se sont blessés, ont failli se blesser ou dont un collègue s'est déjà blessé en effectuant le même type de travail qu'eux — selon le sexe, Québec, 2010-2011**



\* Tous les écarts entre garçons et filles sont significatifs au seuil de 5 %.

\*\* Tous les écarts entre garçons et filles sont significatifs au seuil de 5 %, sauf dans la catégorie « A failli se blesser ou un collègue s'est déjà blessé ».

### Questions posées :

- As-tu déjà été blessé(e) en faisant ce travail?
- As-tu déjà failli ou « passé proche » d'être blessé(e) en faisant ce travail?
- À ta connaissance, est-ce qu'un(e) de tes collègues de travail s'est déjà blessé(e) en faisant le même genre de travail que toi?

Environ 16 % des élèves qui occupent un emploi se sont déjà blessés au travail. Les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à s'être blessés (21 % contre 12 %). En excluant la garde d'enfant, puisque ce type d'emploi n'est pas régi par la législation québécoise en matière de santé et de sécurité du travail, cette proportion atteint 21 %, soit près de 26 000 jeunes. Rappelons par ailleurs qu'aucune question sur la gravité des blessures n'avait été posée au moment de l'enquête.

De plus, 25 % des élèves occupant un emploi autre que la garde d'enfant ont failli se blesser ou avaient un collègue, exerçant le même type de travail, qui s'était déjà blessé. Ainsi, au total, près de la moitié (46 %) de ces élèves occupaient un emploi où le risque de blessure est élevé, c'est-à-dire qu'ils ont eux-mêmes été blessés, ont failli se blesser ou un de leurs collègues s'était déjà blessé en effectuant le même type de travail qu'eux.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à la plus grande vulnérabilité des jeunes, notamment de moins bonnes conditions de travail et une exposition importante à plusieurs contraintes du travail<sup>5, 7, 8</sup>. De plus, la mobilité en emploi est fortement associée au risque de lésion professionnelle chez les jeunes de 16 ans à moins de 25 ans et cette situation est particulièrement fréquente chez les jeunes<sup>9</sup>.

# 1 PORTRAIT

## Proportion et nombre d'élèves du secondaire qui se sont blessés au travail, dans les trois types d'emploi où la proportion est la plus élevée — selon le sexe, Québec, 2010-2011

Sexe	Type d'emploi	Proportion d'élèves blessés par type d'emploi (%)	Nombre d'élèves blessés
Filles	Préparation d'aliments	40	1 400
	Serveuse ou caissière dans un restaurant	27	2 900
	Travail à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture	31	900
Garçons	Préparation d'aliments	46	3 700
	Construction, travaux manuels, réparation, fabrication, coupe de bois	33	1 800
	Travail à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture	34	3 000

Les valeurs présentées sont significativement plus élevées que celles observées dans l'ensemble des autres types d'emploi, au seuil de 5 %.

Les tests statistiques ne comparent pas les types d'emploi les uns par rapport aux autres.

En 2011, 855 lésions professionnelles ont été déclarées et acceptées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST<sup>d</sup>) chez les travailleurs de moins de 18 ans. Les lésions les plus fréquentes étaient des entorses, des foulures, des déchirures ainsi que des coupures et des lacérations<sup>10</sup>. Par ailleurs, ce ne sont pas tous les travailleurs qui déclarent leurs blessures<sup>5</sup>. Ce phénomène de sous-déclaration est plus courant chez certaines populations, notamment les jeunes<sup>11</sup>.

Dans certains types d'emploi, la proportion d'élèves qui se sont blessés au travail est importante. Par exemple, environ 40 % des filles et 46 % des garçons qui occupent un emploi dans la préparation d'aliments se sont déjà blessés au travail, soit près de 1 400 filles et près de 3 700 garçons, respectivement. Ces jeunes sont proportionnellement plus nombreux à se blesser que les élèves qui occupent d'autres types d'emploi. Le même constat est établi, notamment chez les filles qui occupent un emploi de serveuse ou de caissière dans un restaurant et chez les garçons qui occupent un emploi dans le domaine de la construction, des travaux manuels, de la réparation, de la fabrication ou de la coupe de bois.

En excluant ceux qui gardent des enfants, environ 42 % des jeunes n'ont pas reçu de consignes (verbales ou écrites) ou d'entraînement sur la sécurité ou les dangers avant de commencer leur travail<sup>c, e</sup>.

Toutefois, il semble que la question mesurant les consignes de sécurité ait été mal interprétée par certains jeunes. En effet, 75 % des gardiens et gardiennes d'enfants ont affirmé avoir reçu des consignes<sup>c</sup>. Il est plausible d'envisager que les répondants aient pu considérer les consignes reçues afin d'assurer la sécurité de l'enfant gardé (par exemple les cours de gardiens avertis offerts notamment par la Croix-Rouge canadienne) et non leur propre sécurité.

c. Données non présentées dans le graphique

d. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la Commission des normes du travail (CNT) et la Commission de l'équité salariale (CES) ont été regroupées pour former la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST).

e. Question posée :

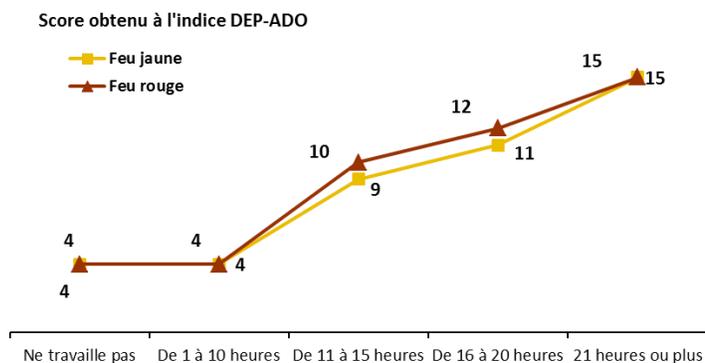
- As-tu reçu des consignes (verbales ou écrites) ou un entraînement sur la sécurité ou les dangers avant de commencer ce travail?

# 1 PORTRAIT

## 1.3 TRAVAIL ET CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUES

### Proportion d'élèves du secondaire

— selon le score obtenu à l'indice DEP-ADO de consommation problématique d'alcool ou de drogues et selon le nombre d'heures travaillées, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre l'indice DEP-ADO et le nombre d'heures travaillées, au seuil de 5 %.

Environ 6 % des élèves qui occupent un emploi au moment de l'enquête présentent des problèmes de consommation en émergence (feu jaune); ils sont également 6 % à présenter des problèmes évidents de consommation (feu rouge)<sup>c</sup>. Aussi, sans égard à l'emploi, la proportion de jeunes qui présentent des problèmes en émergence ou des problèmes évidents de consommation augmente de manière importante selon le niveau scolaire : environ 2 % des jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire présentent des problèmes en émergence ou des problèmes évidents de consommation. Cette proportion atteint près de 17 % chez les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire<sup>c</sup>.

Le nombre d'heures travaillées par semaine est associé à la consommation d'alcool ou de drogues. Au-delà de 10 heures de travail hebdomadaire, la proportion de jeunes qui présentent des problèmes évidents de consommation (feu rouge) augmente de manière importante. Environ 4 % des jeunes qui travaillent de 1 à 10 heures par semaine présentent des problèmes évidents de consommation.

L'indice de consommation problématique d'alcool et de drogues DEP-ADO permet d'évaluer l'usage d'alcool et de drogues chez les adolescents et de faire une première détection de la consommation problématique ou à risque.

Un feu vert regroupe les élèves qui ne présentent (sous toutes réserves) aucun problème évident de consommation et qui ne nécessitent donc aucune intervention, si ce n'est de nature préventive.

Un feu jaune regroupe les élèves qui présentent des problèmes en émergence et pour qui une intervention de première ligne est jugée souhaitable.

Un feu rouge regroupe les élèves qui présentent des problèmes évidents de consommation et pour qui une intervention spécialisée est suggérée ou une intervention faite en complémentarité avec une telle ressource.

c. Données non présentées dans le graphique

# 1 PORTRAIT

---

Cette proportion augmente à 15 % chez les jeunes qui travaillent 21 heures ou plus par semaine. La même progression est observée entre le nombre d'heures de travail hebdomadaire et la proportion d'élèves qui présentent des problèmes en émergence (feu jaune). Rappelons cependant que seuls 5 % des élèves du secondaire travaillent 21 heures ou plus par semaine.

La corrélation entre le nombre d'heures de travail et la proportion de jeunes qui présentent des problèmes de consommation a été observée à tous les niveaux scolaires. Par exemple, chez les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire, 14 % des jeunes qui travaillent de 1 à 10 heures par semaine présentent une consommation problématique (feu jaune ou feu rouge). Cette proportion s'élève à 33 % chez les jeunes qui travaillent 21 heures ou plus par semaine<sup>c</sup>.

Plusieurs études mettent en évidence les facteurs associés à la consommation d'alcool chez les jeunes. Au-delà des facteurs sociodémographiques et personnels, le fait de travailler un nombre élevé d'heures par semaine est associé à une consommation accrue<sup>12,13</sup>. La présence de certains facteurs de risques psychosociaux en milieu de travail, dont une faible latitude décisionnelle, un manque de soutien ou des demandes élevées, aurait un lien avec une augmentation de la consommation d'alcool ou de drogue chez les jeunes<sup>14</sup>. Aussi, les élèves qui disposent de 11 \$ et plus par semaine présenteraient un plus grand risque de consommer de l'alcool ou de la drogue<sup>15</sup>.

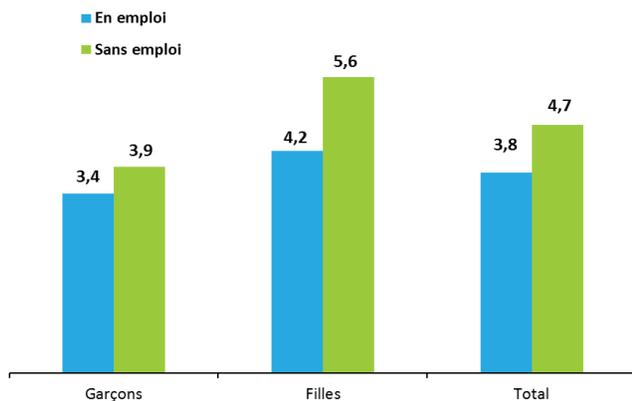
---

c. Données non présentées dans le graphique

# 1 PORTRAIT

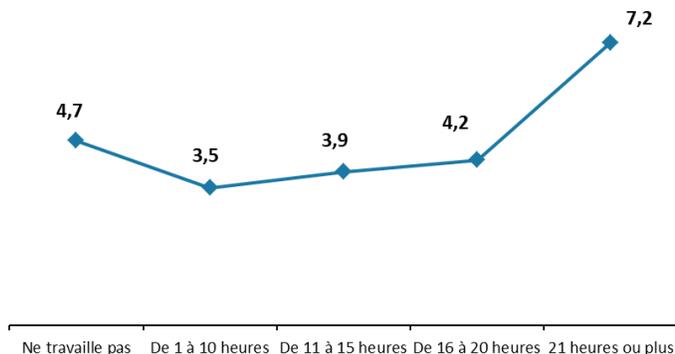
## 1.4 TRAVAIL ET PERCEPTION DE LA SANTÉ

### Proportion d'élèves du secondaire ne se percevant pas en bonne santé — selon le statut d'emploi et le sexe, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre la perception de l'état de santé et le statut d'emploi chez les filles et pour le total (filles et garçons), au seuil de 5 %.

### Proportion d'élèves du secondaire ne se percevant pas en bonne santé — selon le nombre d'heures de travail hebdomadaire, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre la perception de l'état de santé et le nombre d'heures travaillées, au seuil de 5 %.

#### Question posée :

- En général, dirais-tu que ta santé est excellente, très bonne, bonne, passable ou mauvaise?

Les catégories « passable » et « mauvaise » ont été regroupées afin de repérer les élèves qui ne se perçoivent pas en bonne santé. Pour faciliter la lecture, ces derniers sont parfois désignés comme étant en mauvaise santé.

Globalement, les filles qui occupent un emploi se perçoivent dans une plus grande proportion en bonne santé que celles qui ne travaillent pas. La même tendance est observée chez les garçons, sans toutefois être significative. Ainsi, au total, 4,7 % des élèves du secondaire qui ne travaillent pas ne se perçoivent pas en bonne santé alors que cette proportion est de 3,8 % chez ceux qui occupent un emploi.

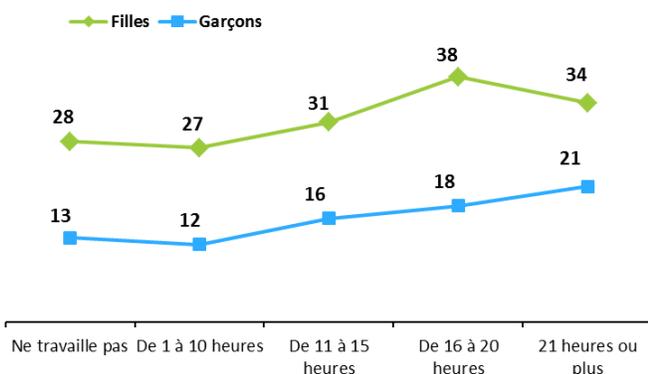
Chez les jeunes, être en bonne santé veut dire se sentir bien physiquement et mentalement, avec soi-même et avec le monde autour de soi<sup>16</sup>.

La proportion d'élèves du secondaire qui ne se perçoivent pas en bonne santé augmente de manière significative dans le groupe des élèves qui travaillent 21 heures ou plus par semaine, où elle atteint 7,2 %.

# 1 PORTRAIT

## 1.5 TRAVAIL ET SANTÉ MENTALE

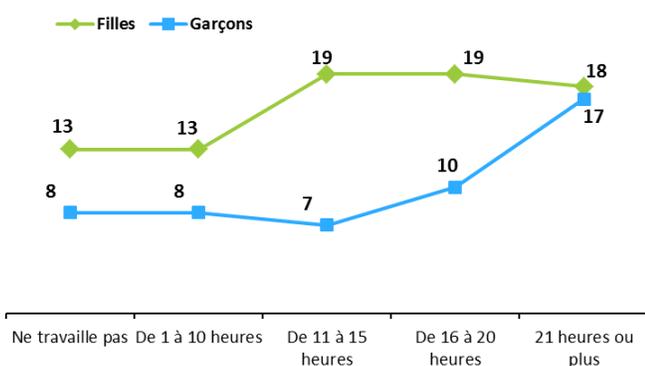
### Proportion d'élèves du secondaire se situant à un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique — selon le sexe et le nombre d'heures de travail hebdomadaire, Québec, 2010-2011



La détresse psychologique est mesurée à partir de 14 questions qui abordent quatre dimensions, soit l'état dépressif, l'état anxieux, l'irritabilité et les problèmes cognitifs (par exemple des trous de mémoire).

Un lien est observé entre la détresse psychologique et le nombre d'heures travaillées, au seuil de 5 %, chez les filles et chez les garçons.

### Proportion d'élèves du secondaire ayant reçu au moins un diagnostic médical d'anxiété ou de dépression — selon le sexe et le nombre d'heures de travail hebdomadaire, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre la présence d'un diagnostic d'anxiété ou de dépression et le nombre d'heures travaillées, au seuil de 5 %, chez les filles et chez les garçons.

#### Question posée :

- Est-ce que tu souffres de l'un ou l'autre des problèmes de santé suivants, confirmé par un médecin ou un spécialiste de la santé?

- 1) Anxiété
- 2) Dépression

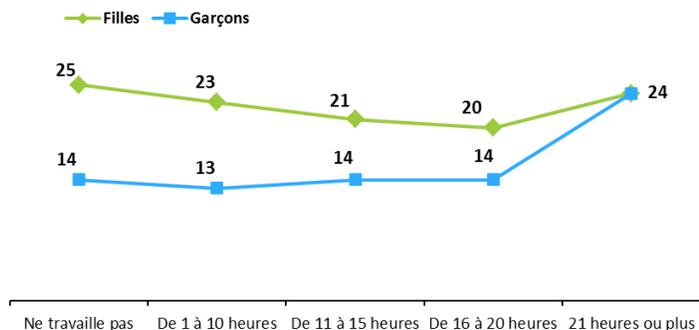
De manière générale, les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à se situer à un niveau élevé de détresse psychologique; elles rapportent aussi, toutes proportions gardées, plus de problèmes d'anxiété et de dépression que les garçons. Chez les filles, comme chez les garçons, la proportion de jeunes se situant à un niveau élevé à l'échelle de détresse psychologique augmente à partir de 11 heures de travail hebdomadaire pour atteindre, au-delà de 21 heures par semaine, 34 % chez les filles et 21 % chez les garçons.

En santé publique, la santé mentale se définit en termes positifs plutôt qu'en fonction de la présence ou de l'absence de troubles mentaux. Elle se définit comme un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser. Elle est déterminée notamment par les milieux de vie et le contexte économique, social, culturel et politique et par les capacités de l'individu. Un bien-être physique, la sécurité économique, le sentiment de sécurité, d'être utile ou productif, un réseau social et familial de bonne qualité et l'absence de discrimination et de violence sont particulièrement importants<sup>17, 18</sup>.

L'anxiété et la dépression confirmées par un médecin ou un spécialiste de la santé sont aussi plus fréquentes parmi les jeunes qui travaillent un nombre élevé d'heures chaque semaine. Chez les filles, la proportion est plus élevée chez celles qui travaillent 11 heures ou plus par semaine; chez les garçons l'écart observé est significatif au-delà de 21 heures ou plus. Aussi, chez les jeunes qui travaillent 21 heures ou plus par semaine, les garçons présentent autant de problèmes d'anxiété et de dépression que les filles, soit 17 % et 18 % respectivement.

# 1 PORTRAIT

## Proportion d'élèves du secondaire se situant à un niveau faible à l'échelle d'estime de soi — selon le sexe et le nombre d'heures de travail hebdomadaire, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre l'estime de soi et le nombre d'heures travaillées, au seuil de 5 %, chez les filles et chez les garçons.

Le concept d'estime de soi désigne ici la perception de sa propre valeur (être fier, se sentir inutile ou bon à rien, considérer posséder de belles qualités, etc.)<sup>19</sup>.

L'estime de soi est une ressource personnelle associée à l'adaptation sociale (par exemple la façon de se comporter et de réagir). Un niveau élevé d'estime de soi est considéré comme un facteur important de préservation de la santé du jeune.

De manière générale, les garçons ont une meilleure estime de soi que les filles (25 % contre 14 %). La relation entre l'estime de soi et le nombre d'heures de travail hebdomadaire est différente chez les filles et chez les garçons.

Selon l'enquête, les élèves qui présentent un niveau élevé de soutien social dans le milieu familial ou scolaire ainsi qu'un soutien élevé de la part des amis rapportent moins souvent un niveau faible d'estime de soi.

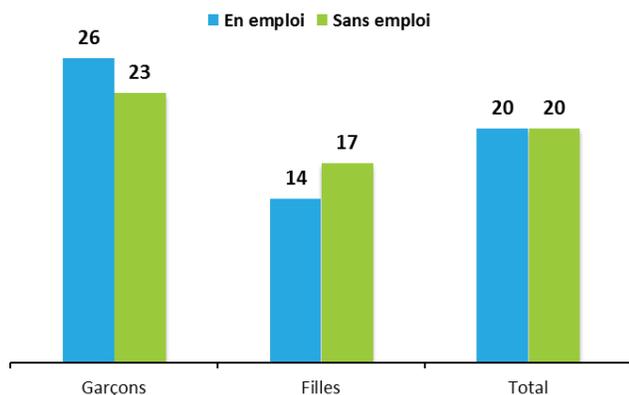
Globalement, c'est au début du secondaire que les élèves sont le plus susceptibles d'évaluer négativement leur estime de soi<sup>20</sup>.

En effet, 25 % des filles qui ne travaillent pas ont une faible estime de soi. Cette proportion diminue jusqu'à environ 20 % chez les filles qui travaillent de 16 à 20 heures par semaine. Chez les garçons, aucun écart n'est observé entre les jeunes qui ne travaillent pas et ceux qui travaillent jusqu'à 20 heures par semaine; cette proportion se situe autour de 14 % alors que chez les garçons qui travaillent 21 heures ou plus par semaine, elle atteint 24 %. Si, généralement, les garçons ont une meilleure estime de soi que les filles, cette observation ne semble pas être rapportée chez les jeunes qui travaillent 21 heures ou plus par semaine.

# 1 PORTRAIT

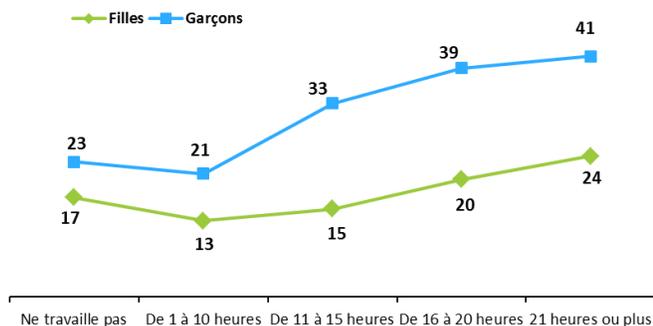
## 1.6 TRAVAIL ET RISQUE DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

### Proportion d'élèves du secondaire à risque élevé de décrochage scolaire — selon le statut d'emploi et le sexe, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre le risque de décrochage scolaire et le statut d'emploi, au seuil de 5 %, chez les filles et chez les garçons.

### Proportion d'élèves du secondaire à risque élevé de décrochage scolaire — selon le sexe et le nombre d'heures de travail hebdomadaire, Québec, 2010-2011



Un lien est observé entre le risque de décrochage scolaire et le nombre d'heures travaillées, au seuil de 5 %, chez les filles et chez les garçons.

Les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à être à risque de décrochage scolaire (24 % contre 16 %)<sup>c</sup>.

Sans considérer le nombre d'heures de travail, les garçons qui occupent un emploi durant l'année scolaire sont proportionnellement plus nombreux que ceux qui ne travaillent pas à présenter un risque élevé de décrochage scolaire (26 % contre 23 %). Chez les filles, on observe plutôt l'inverse (14 % contre 17 %).

Le décrochage scolaire désigne l'abandon prématuré de l'école, c'est-à-dire lorsqu'un élève quitte l'école durant ou après l'année scolaire sans obtenir son diplôme d'études secondaires. Le décrochage scolaire entraîne des conséquences souvent néfastes pour l'individu et alourdit le fardeau social et économique que doit supporter la collectivité.

Le risque de décrochage scolaire est mesuré à partir du rendement (moyenne des notes obtenues), du retard scolaire (redoublement) et de l'engagement scolaire (volonté de poursuivre l'école, importance d'avoir de bonnes notes, etc.)<sup>21</sup>.

Au-delà d'un certain nombre d'heures de travail hebdomadaire, particulièrement chez les garçons, la proportion d'élèves à risque de décrochage scolaire augmente de manière importante; elle atteint 41 % chez les garçons qui travaillent 21 heures ou plus par semaine.

c. Données non présentées dans le graphique

# 1 PORTRAIT

---

Les facteurs de risque de décrochage scolaire sont nombreux et de différentes natures. Il peut s'agir de facteurs individuels (comportements, caractéristiques psychologiques), familiaux, socioéconomiques, scolaires, notamment<sup>22,23</sup>.

La proportion d'élèves à risque de décrochage scolaire est plus faible chez les jeunes ayant un niveau élevé de soutien social (des amis, à l'école ou dans la famille)<sup>24</sup>.

Les élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire sont, en proportion, plus à risque de décrochage scolaire et le lien observé entre le risque de décrochage scolaire et le nombre d'heures de travail se vérifie à tous les niveaux scolaires. Par exemple, en 1<sup>re</sup> secondaire, 14 % des jeunes qui effectuent de 1 à 10 heures de travail par semaine sont à risque de décrochage; cette proportion augmente à 29 % chez les jeunes qui travaillent 11 heures ou plus par semaine. Chez les jeunes de 5<sup>e</sup> secondaire, ces proportions sont de 11 % et 19 % respectivement<sup>c</sup>.

---

c. Données non présentées dans le graphique

## 2 ENCADREMENT LÉGAL, MESURES ET PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

La présente section vise, dans un premier temps, à préciser l'encadrement légal qui régit le travail des jeunes ainsi que la santé et sécurité du travail. On y présente également les principaux programmes et actions mis en place qui permettent d'améliorer la santé des jeunes. L'objectif est de préciser les divers mécanismes déjà en place afin de déterminer des pistes d'action.

### LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

La Loi sur les normes du travail contient certaines dispositions concernant le travail des enfants, soit toute personne de moins de 18 ans. Toutefois, elle ne s'applique pas aux gardiens et gardiennes d'enfants. Par exemple :

- l'employeur ne peut pas demander à un enfant de faire un travail qui dépasse ses capacités ou qui risque de :
  - compromettre son éducation,
  - nuire à sa santé ou à son développement physique ou moral;
- les heures de travail ne doivent pas empêcher l'enfant tenu à la fréquentation scolaire :
  - d'être à l'école durant les heures de classe,
  - d'être à sa résidence entre 23 h et 6 h.

Certaines exceptions s'appliquent ici, par exemple à la livraison de journaux ou au travail effectué à titre de créateur ou d'interprète dans certains domaines de production artistique.

### LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LSST)

La Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit notamment que :

- l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur;
- le travailleur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique.

Elle impose à certains établissements l'obligation d'élaborer et de mettre en place un programme de prévention ayant pour objectif d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

### RÈGLEMENTS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL RÈGLEMENTS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DANS LES MINES CODES DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

La réglementation québécoise issue de la LSST prévoit notamment un âge minimal d'admission à certains emplois particuliers pour des raisons de santé et de sécurité. Par exemple :

- 18 ans pour l'utilisation d'explosifs,
- 16 ans pour le travail dans les mines ouvertes,
- 18 ans dans les mines souterraines,
- 16 ans pour conduire un chariot élévateur.

## 2 ENCADREMENT LÉGAL, MESURES ET PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

---

### PROGRAMME NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (PNSP) 2015-2025

Le PNSP vise à :

- maximiser les gains de santé de la population en faisant appel aux différentes fonctions essentielles de santé publique, soit celles de surveillance, de promotion, de prévention et de protection;
- renforcer la pertinence et la clarté de l'offre de services en santé publique;
- offrir un outil de programmation et de mobilisation visant une action collective performante.

### PLAN D'ACTION JEUNESSE – COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

Déterminée à faire de la sécurité au travail une valeur partagée par tous les Québécois, la CNESST a inscrit la prévention durable au cœur de sa mission. À cette fin, elle travaille en partenariat avec les milieux de l'éducation et du travail pour que cette valeur soit inculquée dès :

- le plus jeune âge,
- l'apprentissage d'une formation,
- l'embauche.

Depuis 2001, les trois volets du Plan d'action Jeunesse visent à diminuer les lésions professionnelles chez les jeunes et les nouveaux travailleurs grâce à différents programmes, notamment :

- Défi prévention jeunesse et Sécurité Premier emploi : programmes visant à sensibiliser les jeunes d'âge scolaire à l'importance de la prévention afin qu'ils adoptent des attitudes et des comportements sécuritaires;
- Rendez-vous Action Prévention : évènement destiné aux étudiants de la formation professionnelle et technique;
- L'Escouade jeunesse : service qui sensibilise les employeurs et les jeunes travailleurs en matière de prévention des accidents de travail, directement en entreprise.

### COMITÉ NATIONAL POUR LA FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La CNESST et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur travaillent avec les principaux partenaires du milieu de l'éducation, par l'entremise du Comité national pour la formation à la prévention des risques professionnels, afin d'intégrer la santé et la sécurité dans l'enseignement professionnel et technique.

## 2 ENCADREMENT LÉGAL, MESURES ET PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

---

### L'APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ

L'approche École en santé vise la santé, le bien-être et la réussite éducative de tous les jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire, par la planification et la mise en œuvre d'actions globales et concertées de promotion et de prévention en contexte scolaire. Ces actions, réalisées dans les milieux de vie des jeunes (école, famille, communauté, travail), permettent d'agir simultanément sur plusieurs dimensions et déterminants de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et :

- visent à permettre aux jeunes d'acquérir et de renforcer les compétences personnelles et sociales qui leur permettront de faire face aux diverses situations qu'ils vivent à différents stades de leur développement et dans leurs divers milieux;
- contribuent à ce que ces milieux soient sains, bienveillants et sécuritaires.

Elle préconise l'acquisition et le renforcement des sept compétences personnelles et sociales suivantes : 1) gestion des émotions et du stress; 2) adoption de comportements prosociaux; 3) gestion des influences sociales; 4) exercice de choix éclairés en matière d'habitudes de vie; 5) demande d'aide; 6) engagement social; 7) connaissance de soi.

Elle s'inscrit dans l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. De plus, cette approche repose sur l'expertise scientifique de l'Institut national de santé publique.

### 3 PISTES D'ACTION

---

L'information sur le travail chez les jeunes du secondaire obtenue lors de l'enquête EQSJS 2010-2011 permet de documenter le phénomène et de dégager des pistes d'action au regard de la prévention et de la promotion de leur santé et de leur bien-être.

Ces pistes d'action s'adressent :

- **aux décideurs** : responsables de politiques publiques, gestionnaires de la CNESST, gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, etc.;
- **aux intervenants** du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation;
- **aux acteurs des autres organismes** qui contribuent entre autres à la sensibilisation des milieux de travail : conseillers en santé et sécurité, associations sectorielles paritaires, syndicats, associations d'employeurs, etc.

#### POUR SUIVRE LES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE QUI OCCUPENT UN EMPLOI

Le travail chez les jeunes du secondaire est peu documenté. Souvent, la littérature enrichit les connaissances relatives aux jeunes travailleurs de 15 ans et plus ou même de 18 ans et plus. L'enquête réalisée permet l'ébauche d'un portrait chez les élèves plus jeunes qui occupent un emploi. De telles enquêtes doivent être effectuées périodiquement afin d'en suivre l'évolution.

#### POUR SUIVRE LES ANALYSES ENTRE LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR SEMAINE, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES

Compte tenu des corrélations observées entre le nombre d'heures de travail hebdomadaire et plusieurs mesures de la santé, des analyses complémentaires, notamment des analyses multivariées, permettraient de mieux comprendre la contribution du travail au développement global des jeunes.

D'autres travaux d'exploration, qui n'ont pas été retenus aux fins du présent document, ont été réalisés, notamment au regard de plusieurs habitudes de vie. Ils requièrent d'être approfondis, car les corrélations observées sont difficiles à interpréter.

Aussi, des travaux pourraient être envisagés afin de déterminer si un nombre maximal d'heures de travail hebdomadaire permettrait de protéger la santé et favoriser le développement des jeunes, sans toutefois négliger les autres facteurs qui contribuent à leur santé, tels qu'un milieu de travail sain, une bonne conciliation travail et études, l'acquisition et le renforcement de compétences personnelles et sociales permettant de faire face à diverses situations (demande d'aide, gestion des influences sociales, etc.).

### 3 PISTES D'ACTION

---

#### COMPLÉTER LE PORTRAIT DE L'EMPLOI CHEZ LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

La proportion significative de jeunes du secondaire qui occupent un emploi durant l'année scolaire incite à dresser un portrait plus précis de ce phénomène. En effet, certains aspects qui n'ont pas été mesurés lors de l'enquête devraient être documentés, notamment au regard des blessures subies au travail, tels que la gravité des lésions, le type de blessures ou encore les circonstances de l'accident. Plus largement, un recueil d'information sur les caractéristiques du milieu de travail, les difficultés à concilier le travail et les études et les liens entre le travail, le sommeil et la santé permettrait de mieux cerner la problématique.

#### PRODUIRE DES ANALYSES RÉGIONALES

Compte tenu des écarts observés entre les régions relativement aux proportions de jeunes occupant un emploi, la production d'analyses par région permettrait de mieux documenter la réalité de ces jeunes et de mobiliser les acteurs disposant de leviers (mesures légales, mécanismes et programmes gouvernementaux) sur ce plan. Par ailleurs, il serait pertinent de dresser un portrait couvrant l'ensemble du territoire, y compris la région des Terres-Cries-de-la-Baie-James et celle du Nunavik.

#### METTRE EN PLACE DES ACTIONS PRÉVENTIVES DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL

Les résultats de l'enquête montrent que les blessures au travail chez les jeunes du secondaire sont fréquentes. Il importe de poursuivre les actions de prévention des accidents de travail afin que les secteurs d'activité économique, où la proportion de jeunes travailleurs est élevée, offrent des milieux de travail sécuritaires et une formation appropriée.

#### PRENDRE EN COMPTE LES DIFFÉRENCES OBSERVÉS ENTRE LES GARÇONS ET LES FILLES

Les analyses réalisées révèlent que le risque de blessure est plus élevé chez les garçons. Elles révèlent également que les filles et les garçons n'occupent pas les mêmes types d'emplois. Ils sont ainsi exposés à des risques différents. Il est alors important de prendre en considération le sexe lors des interventions visant à :

- améliorer les conditions d'emploi des jeunes;
- acquérir et renforcer les compétences des jeunes en matière de santé et de bien-être.

### 3 PISTES D'ACTION

---

#### FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS ET LES OBLIGATIONS AUX JEUNES TRAVAILLEURS ET À LEURS EMPLOYEURS

Les lésions professionnelles ne sont pas nécessairement toutes rapportées aux employeurs et à la CNESST. Il importe de rappeler, aux jeunes travailleurs et aux employeurs, les droits et les responsabilités qui les concernent en matière de prévention des lésions professionnelles et également en matière de déclaration des blessures, afin que les jeunes puissent bénéficier des services de réadaptation et des indemnités auxquels ils ont droit.

#### SENSIBILISER ET MOBILISER PLUSIEURS ACTEURS

Divers acteurs ont le pouvoir d'agir afin d'améliorer la santé, le bien-être et la réussite des jeunes. Il est essentiel de sensibiliser ces acteurs aux différents aspects du travail chez les jeunes et de les mobiliser en vue d'inciter la mise en œuvre d'actions concertées.

Ces divers acteurs sont, notamment :

- **les jeunes**, en tant qu'acteurs de premier plan dans le choix et l'application des mesures visant à protéger leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique et psychologique;
- **les employeurs**, en raison de leur obligation à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique du travailleur, notamment en donnant une information adéquate sur les risques associés au travail et en assurant la formation, l'entraînement et la supervision appropriés du travailleur afin que ce dernier ait les aptitudes et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié;
- **les parents**, en tant qu'acteurs centraux dans l'éducation des jeunes, afin de les inciter à adopter des attitudes et des comportements qui favorisent la santé et la sécurité;
- **les enseignants et les autres membres du personnel scolaire ainsi que les intervenants des organismes qui travaillent auprès des jeunes**, en tant qu'acteurs favorisant le développement des jeunes et l'adoption d'attitudes et de comportements sécuritaires.

#### ÉLABORER ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS ÉDUCATIVES AXÉES SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

L'acquisition et le renforcement des compétences personnelles et sociales, promues par l'approche Écoles en santé, par des actions éducatives axées sur le milieu de travail et l'expérience de travail chez les jeunes sont importants. Par exemple, plusieurs compétences peuvent contribuer à outiller les jeunes pour qu'ils puissent faire face à des situations de travail qui comportent des risques pour leur santé ou leur sécurité et mieux concilier leur travail et leurs études.

### 3 PISTES D'ACTION

---

#### **BONIFIER LES MESURES LÉGALES**

Les corrélations observées entre la santé des jeunes, le risque de décrochage scolaire et l'emploi confirment la pertinence d'appliquer aux jeunes cumulant travail et études l'ensemble des mesures légales existantes afin d'assurer une protection des jeunes travailleurs du Québec. Les acteurs et les partenaires concernés sont invités à poursuivre leur réflexion en tenant compte des données d'études qui seront produites.

Étant donné la proportion significative de jeunes élèves qui occupent un emploi durant l'année scolaire, l'adhésion à la Convention C-138 de l'Organisation internationale du travail, concernant l'âge minimal d'admission à l'emploi, entrée en vigueur en 1976, pourrait également être l'objet de discussions. Cette convention prévoit que l'âge minimal ne doit pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire ni, en toute circonstance, à 15 ans.

## CONCLUSION

---

Les données de l'enquête EQSJS 2010-2011 contribuent à documenter certains aspects de la santé des élèves du secondaire de même que certaines caractéristiques du travail chez ces jeunes. Ce fascicule permet de rencontrer compte que le travail chez les élèves du secondaire est une pratique répandue, que la proportion de jeunes qui se sont blessés au travail est élevée et qu'une corrélation peut être établie entre plusieurs mesures de la santé et le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

Plusieurs projets et programmes reconnaissent l'importance du bien-être des jeunes et proposent une diversité d'actions visant à soutenir autant les jeunes, les milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux que les employeurs; ils mériteraient d'être consolidés et intégrés.

Si le travail peut être perçu comme étant bénéfique aux jeunes, ses vertus sont nuancées. Compte tenu des connaissances disponibles actuellement, qui gagneraient par ailleurs à être élargies, la vigilance et la précaution s'imposent afin que le travail des jeunes ne constitue pas un obstacle à leur développement et à leur réussite éducative.

## OUTILS ET RESSOURCES

---

### **Information sur l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire**

Pour en savoir plus sur cette enquête menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, le lecteur peut consulter le site Internet de l'ISQ à l'adresse indiquée ci-après. Ce site permet notamment de prendre connaissance des rapports produits par l'ISQ. <http://www.eqjs.stat.gouv.qc.ca/>

### **Vos étudiants sont-ils prêts à travailler... en toute sécurité?**

La fiche, accessible en ligne à l'adresse indiquée ci-dessous, explique les services offerts par la CNESST aux enseignants et aux directeurs d'établissement pour les soutenir dans leur démarche de prise en charge de la santé et de la sécurité du travail. [http://www.csst.qc.ca/publications/100/Documents/DC100\\_1178\\_2\\_web1.pdf](http://www.csst.qc.ca/publications/100/Documents/DC100_1178_2_web1.pdf)

### **Former et superviser les jeunes et les nouveaux travailleurs, c'est payant!**

La brochure, accessible en ligne à l'adresse indiquée ci-après, est produite par la CNESST et vise à sensibiliser les employeurs à l'importance de former les jeunes dès leur première journée de travail. On y explique comment planifier l'arrivée du nouvel employé, communiquer efficacement avec lui et le sensibiliser à la prévention. On y décrit également les étapes relatives à l'accueil, à la formation et à la supervision. [http://www.csst.qc.ca/publications/200/Documents/DC200\\_989web.pdf](http://www.csst.qc.ca/publications/200/Documents/DC200_989web.pdf)

### **Ma santé et ma sécurité en cinq points**

La formation en ligne, accessible à l'adresse indiquée ci-dessous, est produite par la CNESST. Destinée aux jeunes travailleurs, elle porte sur la situation des jeunes travailleurs, sur le rôle de la CNESST, sur les droits et les responsabilités des travailleurs et des employeurs et fournit certains conseils pour éviter les blessures et de l'information sur ce qu'il faut faire en cas d'accident. <http://www.csst.qc.ca/asp/jeunes/commun/CapsuleAJ01/index.html>

### **Jeunesau travail.com et Demandeuneformation.com**

Les jeunes, leurs employeurs, leurs parents, leurs enseignants et tout autre intervenant qui souhaiteraient en apprendre davantage sur la santé et la sécurité du travail et sur les programmes jeunesse offerts par la CNESST ou obtenir des outils et des ressources à ce sujet peuvent consulter les sites [jeunesau travail.com](http://jeunesau travail.com) et [demandeuneformation.com](http://demandeuneformation.com).

### **Savoir concilier études et travail**

Le site [JeConcilie.com](http://JeConcilie.com) prend la forme d'un questionnaire qui peut être rempli par le jeune, seul ou en présence d'un professionnel, d'un intervenant, d'un employeur ou d'un parent. Il permet au jeune d'obtenir un aperçu rapide de sa situation au regard de ses études, de son travail et de sa santé. Il lui propose plusieurs conseils pratiques, stratégies et pistes de réflexion, selon son profil.

Des informations permettant d'assurer une bonne conciliation entre les études et le travail sont aussi proposées à tous ceux qui souhaitent agir pour favoriser la conciliation études-travail dans un document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.perseverancescolaire.com/wp-content/uploads/2013/05/CTREQ-Conciliation-études-travail-Doc-6-pages-08-104-WEB.pdf>

## OUTILS ET RESSOURCES

---

### **Portail santé mieux-être – *Pour moi et mes proches***

Le Portail santé mieux-être du gouvernement du Québec fournit de l'information et des conseils sur de nombreux problèmes de santé, par exemple la toxicomanie ou les problèmes de santé mentale. Il est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://sante.gouv.qc.ca/>

### ***Pour des interventions intégrées et efficaces de promotion et prévention en contexte scolaire : assises théoriques, modèle et savoirs incontournables***

Ce document, produit en 2013 par l'Institut national de santé publique du Québec, visait à élaborer un modèle permettant des interventions intégrées et efficaces de promotion.

# RÉFÉRENCES

---

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1946). *Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé*, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n° 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.
2. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (1986). *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*, Conférence internationale pour la promotion de la santé « Vers une nouvelle santé publique », 17-21 novembre, Ottawa (Ontario), Canada, 5 p. Également disponible en ligne : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/chartre.pdf>.
3. STATISTIQUE CANADA (SC). *Enquête sur la population active (EPA), estimations pour les étudiants à temps plein et à temps partiel durant les mois d'étude, selon le sexe et le groupe d'âge, annuel (personnes sauf indication contraire)*, Tableau CANSIM 282-0095, [En ligne], 1991-2001-2011, [[www5.statcan.gc.ca/cansim/a47#customizeTab](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47#customizeTab)] (consulté le 27 juillet 2015).
4. BRESLIN, F. C., M. KOEHOOR et D. C. COLE (2008). « Employment patterns and work injury experience among Canadian 12 to 14 year olds », *Can J Public Health*, vol. 99, n° 3, p. 201 à 205.
5. VÉZINA, M. et autres (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi, et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail – Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec, 270 p. Également disponible en ligne : <http://www.irsst.qc.ca/media/documents/pubirsst/r-691.pdf>.
6. GAMACHE, P., R. PAMPALON et D. HAMEL (2010). « L'indice de défavorisation matérielle et sociale – En bref », *SantéScope*, Institut national de santé publique du Québec, 7 p. Également disponible en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/santescope/.../guidemethodologiquefr.docx>.
7. LABERGE, L. et autres (2014). *Jeunes du secondaire et du collégial qui cumulent études et travail – Une enquête sur les conditions d'exercice du travail et la SST*, Prévention durable en SST et environnement de travail, Études et recherches, rapport R-795, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, 57 p. Également disponible en ligne : <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-795.pdf>.
8. PRUD'HOMME, P., P. DUGUAY et M.-A. BUSQUE (2015). *Indicateurs de lésions professionnelles selon l'âge*, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, 22 p. Également disponible en ligne : <http://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/DS-010.pdf>.
9. GODIN, J.-F. et autres (2009). *Étude exploratoire des parcours d'emploi en lien avec l'apparition des premières lésions chez les jeunes de 16 à 24 ans*, Contexte de travail et SST, Études et recherches, rapport R-630, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 74 p. Également disponible en ligne : <http://www.irsst.qc.ca/media/documents/pubirsst/r-630.pdf>.
10. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST). *Fichier des lésions professionnelles 2013*, [Base de données], Québec : 1990 – . Analyses réalisées par l'Institut national de santé publique du Québec.
11. SHANNON, H. S. et G. S. LOWE (2002). « How many injured workers do not file claims for workers' compensation benefits? », *Am J Ind Med*, vol. 42, n° 6, p. 467-473. Également disponible en ligne : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/ajim.v42:6/issuetoc>.
12. PASCHALL, MALLIE J. et autres. « Why Is Work Intensity Associated with Heavy Alcohol Use among Adolescents? », *Journal of Adolescent Health*, vol. 34, n° 1 (janvier 2004), p. 79 à 87.

## RÉFÉRENCES

---

13. MORTIMER, J. T. et autres. « The Effects of Work Intensity on Adolescent Mental Health, Achievement, and Behavioral Adjustment : New Evidence from a Prospective Study », *Child Development*, vol. 67, n° 3 (juin 1996), p. 1243 à 1261.
14. LEDOUX, É. et M. LABERGE (2006). *Bilan et perspectives de recherche sur la SST des jeunes travailleurs* Études et recherches, rapport R-481, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 71 p. Également disponible en ligne : <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-481.pdf>.
15. TRAORÉ, I. et autres (2014). *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013. Évolution des comportements au cours des 15 dernières années*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 208 p. Également disponible en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alcool-tabac-drogue-jeu/tabac-alcool-drogue-jeu-2013.pdf>.
16. DESCHAMPS, J. P. (1997). « Adolescent Health Today : Contributions and Limitations of Epidemiology, Facts, Doubts and Uncertainties », *Promotion & Education*, vol. IV, n° 4, p. 37-41.
17. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2015). *Mesurer la santé mentale positive au Canada*, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 1 p. Également disponible en ligne : <http://www.phac-aspc.gc.ca/mh-sm/mhp-psm/pdf/pmh-smp2-fra.pdf>.
18. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2013). *Plan d'action pour la santé mentale 2013-2020*, Genève, 50 p. Également disponible en ligne : [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/89969/1/9789242506020\\_fre.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/89969/1/9789242506020_fre.pdf).
19. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2013). *Proportion des élèves du secondaire se situant à un niveau faible à l'échelle d'estime de soi (EQSJS)*, fiche-indicateur 13.1, 11 p., [En ligne], mise à jour avril 2013, Portail de l'Infocentre de santé publique du Québec. [[www.infocentre.inspq.qc.ca/](http://www.infocentre.inspq.qc.ca/)].
20. CAMIRAND, H., M. DESCHESNES et L. A. PICA (2013). « Estime de soi, compétences sociales et problèmes de santé mentale » dans *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 – Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale*, tome 2, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 53-79.
21. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2013). *Proportion des élèves du secondaire se situant à un niveau élevé à l'indice de risque de décrochage scolaire (EQSJS)*, fiche-indicateur 14.1, 15 p., [En ligne], mise à jour en avril 2013, Portail de l'Infocentre de santé publique du Québec. [<https://www.infocentre.inspq.qc.ca/>].
22. DESCHESNES, M., S. DEMERS et P. FINÈS (2003). *Styles de vie des jeunes du secondaire en Outaouais, 1991-1996-2002*, Enquête sociale et de santé, rapport de recherche, Direction de santé publique, RRSSS de l'Outaouais, 249 p. Également disponible en ligne : [https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjyxaOE6fjPAhUJWhQKHep2B3cQFggcMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.bibliotheque.assnat.qc.ca%2FDepotNumerique\\_v2%2FAffichageFichier.aspx%3Fidf%3D11571&usg=AFQjCNGuLJLMn-KDJku15C\\_NLmoOyNgm2g&bvm=bv.136593572,d.cWw](https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjyxaOE6fjPAhUJWhQKHep2B3cQFggcMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.bibliotheque.assnat.qc.ca%2FDepotNumerique_v2%2FAffichageFichier.aspx%3Fidf%3D11571&usg=AFQjCNGuLJLMn-KDJku15C_NLmoOyNgm2g&bvm=bv.136593572,d.cWw).
23. JANOSZ, M. et autres (2007). *Trousse d'évaluation des décrocheurs potentiels (TEDP) – Manuel d'utilisation*, Montréal, Groupe de recherche sur les environnements scolaires, Université de Montréal, septembre 2007, 91 p. Également disponible en ligne : [https://www.tableeducationoutaouais.com/.../trousse\\_evaluation\\_decrocheurs\\_potentiels.pdf](https://www.tableeducationoutaouais.com/.../trousse_evaluation_decrocheurs_potentiels.pdf).
24. PICA, L. A. et autres (2013). « Risque de décrochage scolaire » dans *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 – Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale*, tome 2, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 111-132. Également disponible en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/adaptation-sociale/sante-jeunes-secondaire2.pdf>.

# ANNEXE

## Questionnaire et indicateurs utilisés

Le questionnaire est accessible en ligne, sur le site où est présentée l'EQSJS, à l'adresse suivante :

<http://www.eqsj.s.stat.gouv.qc.ca/>

Le tableau ci-dessous présente la construction des mesures utilisées et dont les questions n'ont pas été présentées précédemment.

Type d'emploi	
	<p>La question utilisée pour mesurer le type d'emploi occupé est la suivante : Quel est le type d'emploi pour lequel tu travailles le plus d'heures actuellement?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Cuisinier(ère) ou aide-cuisinier(ère)</li><li>■ Serveur(se) ou caissier(ère) dans un restaurant</li><li>■ Plongeur(se) (laveur ou laveuse de vaisselle) dans un restaurant</li><li>■ Travail dans un dépanneur ou une épicerie</li><li>■ Travail dans une station-service</li><li>■ Travail dans un magasin (ex. : vêtements, pharmacie, quincaillerie, etc.)</li><li>■ Gardien(ne) d'enfants</li><li>■ Livreur(se) de journaux</li><li>■ Travail à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture</li><li>■ Autre, s'il te plaît, précise.</li></ul> <p>Les informations disponibles dans le champ « autre, s'il te plaît, précise » ont été utilisées afin de créer de nouvelles catégories. Chaque réponse a été répartie soit au sein des catégories proposées par le questionnaire soit au sein de nouvelles catégories. Au total, la variable utilisée lors des analyses présentées dans cette publication présente 13 catégories :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Préparation d'aliment (cuisinier, aide-cuisinier, bouchers, boulangers, etc.)</li><li>2. Serveur ou caissier dans un restaurant</li><li>3. Plongeur dans un restaurant</li><li>4. Travail dans un dépanneur, une épicerie ou encore une station-service</li><li>5. Travail dans un magasin</li><li>6. Gardienne d'enfants</li><li>7. Livreur de journaux</li><li>8. Travail à la ferme ou dans le domaine de l'agriculture</li><li>9. Sport (arbitre, moniteur, etc.)</li><li>10. Loisirs, communication et administration (musique, cinéma, etc.)</li><li>11. Travaux ménagers, entretien (tonte de gazon, ménage, déneigement, etc.)</li><li>12. Construction, travaux manuels, réparation, fabrication, coupe de bois</li><li>13. Autre</li></ol>

<b>Dep-Ado</b>	<p>Cet indicateur est construit à partir des questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence as-tu consommé (bu) de l'alcool?</li><li>2. Au cours des 12 derniers mois, combien de fois as-tu pris 5 consommations d'alcool ou plus dans une même occasion?</li><li>3. Au cours des 12 derniers mois, combien de fois as-tu pris 8 consommations d'alcool ou plus dans une même occasion?</li><li>4. Au cours des 30 derniers jours, as-tu consommé de l'alcool?</li><li>5. À quel âge as-tu commencé à consommer de l'alcool régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par semaine pendant au moins un mois?</li><li>6. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence as-tu consommé chacune des drogues suivantes?<ul style="list-style-type: none"><li>■ Cannabis (mari, pot, hachisch, etc.)</li><li>■ Cocaïne (coke, snow, crack, free base, poudre, etc.)</li><li>■ Solvant, colle, popers, nettoyant, nitrite, etc.</li><li>■ Hallucinogènes (LSD, acide, buvard, PCP, mescaline, mess, champignons, mush, etc.)</li><li>■ Ecstasy (E, XTC, X, pilule, extase, dove, love drug)</li><li>■ Héroïne (smack, junk, etc.)</li><li>■ Amphétamines ou méthamphétamines (speed, upper, peanut, meth, crystal, ice, etc.)</li><li>■ Médicament pris sans prescription pour avoir un effet (Valium, Librium, Dalmane, Halcion, Ativan, Ritalin, Dilaudid, Codéine, Oxycontin, etc.)</li><li>■ Autre drogue (ex. : Salvia, Spice, 2-CB, Nexus, Ketamine, GHB, etc.)</li></ul></li><li>7. En pensant à la drogue ou aux drogues que tu as cochée(s) dans les deux pages précédentes : Au cours des 30 derniers jours, as-tu consommé une de ces drogues?</li><li>8. À quel âge as-tu commencé à consommer de la drogue régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par semaine pendant au moins un mois?</li><li>9. T'es-tu déjà injecté(e) des drogues avec une seringue?</li><li>10. Au cours des 12 derniers mois, les situations suivantes te sont-elles arrivées?<ul style="list-style-type: none"><li>■ J'ai eu des difficultés psychologiques à cause de ma consommation d'alcool ou de drogue (ex. : anxiété, dépression, problèmes de concentration, etc.).</li><li>■ Ma consommation d'alcool ou de drogue a nui à mes relations avec ma famille.</li><li>■ Ma consommation d'alcool ou de drogue a nui à une de mes amitiés ou à ma relation amoureuse.</li><li>■ J'ai eu des difficultés à l'école à cause de ma consommation d'alcool ou de drogue.</li><li>■ J'ai commis un geste délinquant (même si je n'ai pas été arrêté par la police) alors que j'avais consommé de l'alcool ou de la drogue.</li><li>■ J'ai l'impression que les mêmes quantités d'alcool ou de drogues ont maintenant moins d'effet sur moi.</li><li>■ J'ai parlé de ma consommation d'alcool ou de drogue à un intervenant.</li></ul></li><li>11. De quel sexe es-tu?</li></ol> <p>Un score total, nommé « Feu » est calculé et permet d'établir le degré de gravité des problèmes liés à la consommation.</p>
----------------	--

<p><b>Détresse psychologique</b></p>	<p>L'indicateur est construit à partir des questions suivantes :            Au cours de la dernière semaine...</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. T'es-tu senti(e) agité(e) ou nerveux(se) intérieurement?</li> <li>2. T'es-tu senti(e) tendu(e), stressé(e) ou sous pression?</li> <li>3. As-tu ressenti des peurs ou des craintes?</li> <li>4. T'es-tu laissé(e) emporter ou t'es-tu fâché(e) contre quelqu'un ou quelque chose?</li> <li>5. T'es-tu senti(e) facilement contrarié(e) ou irrité(e)?</li> <li>6. T'es-tu senti(e) négatif(ve) envers les autres?</li> <li>7. T'es-tu fâché(e) pour des choses sans importance?</li> <li>8. T'es-tu senti(e) seul(e)?</li> <li>9. T'es-tu senti(e) ennuyé(e) ou peu intéressé(e) par les choses?</li> <li>10. As-tu pleuré facilement ou t'es-tu senti(e) sur le point de pleurer?</li> <li>11. T'es-tu senti(e) découragé(e)?</li> <li>12. T'es-tu senti(e) désespéré(e) en pensant à l'avenir?</li> <li>13. As-tu eu des blancs de mémoire?</li> <li>14. As-tu eu des difficultés à te souvenir des choses?</li> </ol> <p>Les catégories de réponses pour ces questions sont : Jamais = 0; De temps en temps = 1; Assez souvent = 2; Très souvent = 3. Le score total est obtenu en sommant le score obtenu à chaque question, puis il est ramené sur une échelle de 0 à 100.</p> <p>Les catégories du niveau de l'échelle de détresse psychologique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faible (de 0 à &lt; 11.90 – quintile 1)</li> <li>- moyen (de 11.90 à &lt; 42.86 – quintiles 2, 3 et 4)</li> <li>- élevé (42.86 et plus – quintile 5).</li> </ul>
<p><b>Estime de soi</b></p>	<p>L'indicateur est construit à partir des questions suivantes :            À quel point es-tu en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants à propos de toi?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Je pense que je suis quelqu'un de valable, du moins que je vaud autant que les autres.</li> <li>2. Je pense que je possède un certain nombre de belles qualités.</li> <li>3. Tout bien considéré, j'ai tendance à penser que je suis un(e) raté(e).</li> <li>4. Je suis capable de faire les choses aussi bien que les autres de mon âge.</li> <li>5. J'ai peu de raisons d'être fier(ère) de moi.</li> <li>6. J'ai une attitude positive envers moi-même.</li> <li>7. Dans l'ensemble, je suis satisfait(e) de moi.</li> <li>8. J'ai de la difficulté à m'accepter comme je suis.</li> <li>9. Parfois je me sens vraiment inutile.</li> <li>10. Il m'arrive de penser que je suis un(e) bon(ne) à rien.</li> </ol> <p>Les catégories de réponses pour ces questions sont : Tout à fait en désaccord = 1; Plutôt en désaccord = 2; Plutôt d'accord = 3; Tout à fait d'accord = 4. Les valeurs des formulations négatives ont été inversées. Le score total est obtenu en sommant le score obtenu à chaque question et varie de 10 à 40.</p> <p>Les catégories du niveau de l'échelle d'estime de soi sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faible (inférieur à 28 – quintile 1)</li> <li>- moyen (de 28 à 37 – quintiles 2, 3 et 4)</li> <li>- élevé (supérieur à 37 – quintile 5).</li> </ul>

<b>Décrochage scolaire</b>	<p>L'indicateur de décrochage scolaire est construit à partir des questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Au cours de cette année scolaire, quelle est la moyenne de tes notes en français (au meilleur de ta connaissance)?</li><li>2. Au cours de cette année scolaire, quelle est la moyenne de tes notes en mathématiques (au meilleur de ta connaissance)?</li><li>3. As-tu déjà doublé une année scolaire, au primaire ou au secondaire?<ul style="list-style-type: none"><li>- Non / Oui, une année / Oui, deux années / Oui, trois années ou plus</li></ul></li><li>4. Aimes-tu l'école?<ul style="list-style-type: none"><li>- Je n'aime pas du tout l'école / Je n'aime pas l'école / J'aime l'école / J'aime beaucoup l'école</li></ul></li><li>5. En pensant à tes notes scolaires, comment te classes-tu par rapport aux autres élèves de ton école qui ont ton âge?<ul style="list-style-type: none"><li>- Je suis parmi les moins bons / Je suis plus faible que la moyenne / Je suis dans la moyenne / Je suis plus fort que la moyenne / Je suis parmi les meilleurs</li></ul></li><li>6. Jusqu'à quel point est-ce important pour toi d'avoir de bonnes notes?<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas du tout important / Assez important / Important / Très important</li></ul></li><li>7. Si cela ne dépendait que de toi, jusqu'où aimerais-tu continuer d'aller à l'école plus tard?<ul style="list-style-type: none"><li>- Cela ne me fait rien, ne me dérange pas / Je ne veux pas terminer le secondaire / Je veux terminer le secondaire / Je veux terminer le cégep ou l'université</li></ul></li></ol> <p>Un score global est calculé. Ce score varie de 0 à 1. Un niveau élevé de décrochage scolaire est défini à partir du quintile.</p>
----------------------------	--

### Aspects méthodologiques et limites

Les aspects méthodologiques de l'enquête sont présentés dans les rapports produits par l'Institut de la statistique du Québec, accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.eqsjs.stat.gouv.qc.ca/>.

Rappelons que l'enquête est de type « transversal ». Par conséquent, les associations relevées entre différents phénomènes ne permettent pas de conclure à une relation causale.

Aussi, certains indices étudiés dans cette publication (estime de soi, décrochage scolaire et détresse psychologique) utilisent le quintile pour définir les niveaux d'intérêt. Ainsi, la proportion d'élèves se situant à un niveau faible ou à un niveau élevé est fixée de manière arbitraire. En conséquence, elle ne peut être utilisée que dans l'objectif d'effectuer des comparaisons entre différents groupes afin d'identifier les sous-populations susceptibles de présenter des niveaux élevés à ces indicateurs.

Les analyses proposées sont descriptives. Les résultats présentés ont fait l'objet d'un test du khi deux afin de mesurer la présence d'une association entre la variable analysée et la variable de croisement.

Afin d'estimer la précision des estimations, les coefficients de variation ont été étudiés. Une mention est ajoutée aux estimations qui présentent un coefficient de variation supérieur à 15 et inférieur ou égal à 25. Aucune estimation avec un coefficient de variation supérieur à 25 % n'est présentée.

Les estimations sont arrondies à l'unité, à l'exception de la proportion des élèves ne se percevant pas en bonne santé. En raison de la faible prévalence, ces données sont présentées avec une décimale.